

Préfecture de
Haute - Garonne

Commune de
LHERM

Dossier n° DP03129923G0104

Demande déposée le : 18/09/2023
par: Monsieur AYRAL Romain
demeurant à : 25 Chemin d'Aurignac
31600 LHERM
pour : Édification d'une clôture
sur un terrain sis à : 25 Chemin d'Aurignac
31600 LHERM
cadastré : OF-0734

Objet : Rejet tacite

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 18/09/2023, pour un projet d'Édification d'une clôture situé 0025 CHEMIN D AURIGNAC 31600 LHERM.

Par lettre du 09/10/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10 b) du code de l'urbanisme] : Vous voudrez bien fournir cette pièce obligatoire manquante, cotée et à l'échelle, avant et après aménagement, rappelant les niveaux et profils du terrain naturel.

DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36 c) du code de l'urbanisme] : Vous voudrez bien fournir cette pièce, cotée et à l'échelle, rappelant coloris et matériaux prévus sur les clôtures à poser.

Ces pièces n'ayant pas été adressées à la mairie de LHERM dans le délai de trois mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'**opposition tacite.**

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LHERM, le 23 janvier 2024
Pour le Maire, l'adjointe déléguée à l'Urbanisme.

Brigitte BOYE